

<b>Séance n° 2</b> <b>Corrigé exercice : la mesure statistique des grèves</b>
--

### **Question n° 1**

La source administrative a recensé 190 600 journées de grèves en 2004. Selon l'enquête REPONSE, il y en aurait eu 821 100, c'est-à-dire environ quatre fois plus. La source administrative recense donc  $190\,600 / 821\,100 = 23\%$  des journées de grève recensées par l'enquête REPONSE.

Sur la longue période, entre 1975 et 2005, la source administrative montre une diminution considérable et, hormis quelques pics, continue, du nombre de journées de grève.

Il n'est pas possible de comparer sur une aussi longue durée les données de la source administrative avec celles de l'enquête REPONSE, qui n'a commencé à mesurer les grèves qu'en 1992. Mais lorsque l'on compare les deux sources pour les années 1992 et 2004, on obtient des évolutions opposées : selon la source administrative, le nombre de journées de grèves passe de 304 300 à 190 600 (soit une diminution de 37%) ; selon l'enquête REPONSE, le nombre de journées de grèves passe de 630 200 à 821 100 (soit une augmentation de 30%).

En 1992 la source administrative recensait la moitié (48%) des jours de grève comptés par l'enquête REPONSE ; en 2004 elle n'en recense plus qu'un quart (23%).

### **Question n° 2**

Il faut expliquer un double décalage :

- entre le nombre de journées de grèves rapporté par la source administrative et celui rapporté par l'enquête ;
- entre les évolutions de ces deux nombres, qui ne vont pas dans le même sens.

Explication possible, liée à la taille des établissements

Le tableau n° 3 montre que moins l'établissement a de salariés, moins l'inspection du travail est capable de repérer les grèves. Par exemple, dans les entreprises de 50 salariés, la source administrative ne recense que 12% des journées de grève comptées par REPONSE, tandis que dans les entreprises de 500 salariés et plus, elle en recense 38%. Ceci est lié à la difficulté matérielle, pour les petits effectifs de l'inspection du travail, de connaître tous les conflits surgissant dans les petits établissements, parce que les représentants syndicaux (s'il y en a) auront moins tendance à l'annoncer, parce que la presse s'en fera moins l'écho... En revanche, l'enquête REPONSE, bien qu'elle exclue les établissements de moins de 20 salariés, permet davantage d'avoir une représentation des grèves dans les établissements petits et moyens.

Or le tableau n° 4 montre que la part des salariés dans les établissements de plus de 500 salariés diminue (12,8 à 10,7%), tandis qu'elle augmente dans les établissements plus petits. C'est-à-dire que c'est dans les entreprises où les grèves sont les moins bien repérées par la source administrative que les effectifs salariés augmentent. La probabilité pour la source administrative de repérer les grèves diminue donc.

Ceci explique à la fois le décalage entre les deux sources (qui est moins important pour les grands établissements) et le fait qu'il s'accroît (puisque les salariés sont de plus en plus employés dans des petits établissements, pour lesquels le décalage est le plus important).

### **Question n° 3**

La source administrative n'est qu'un sous-produit statistique de l'activité d'une administration. Quel que soit le phénomène étudié, les chiffres qu'elle produit représentent davantage l'action de l'administration à l'égard de ce phénomène que le phénomène en lui-même. Par exemple, ce qu'on appelle les « chiffres de la délinquance » sont plutôt les chiffres de l'activité policière en direction de la délinquance, qui dépendent des moyens et des objectifs donnés aux policiers. En matière de statistique des grèves, on peut faire l'hypothèse que si les effectifs de l'inspection du travail augmentent, le nombre des grèves recensées par la source administrative augmentera, car il sera matériellement davantage possible d'en avoir connaissance ; et inversement, si les effectifs de l'inspection du travail diminuent, le nombre des grèves recensées par la source administrative diminuera également.

De ce point de vue, la source enquête paraît plus fiable, parce qu'elle ne passe par le filtre d'une administration pour appréhender un phénomène. Elle passe directement par l'interrogation de la population ou de certaines populations concernées. Néanmoins, la source enquête est donc contrainte de se reposer sur les déclarations des individus, qui peuvent avoir intérêt à répondre de manière inexacte (par exemple un dirigeant d'établissement peut avoir intérêt à minimiser le nombre de grèves qu'il a dû affronter).